



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017**

Présents : Christiane DUVERNAY - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Patrick LYOT - Jean-Marc TRAHAND.

Convoqués en séance ordinaire le 18 SEPTEMBRE 2017 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Gérard BUONO à Christiane DUVERNAY - Roland SCHULTZ à Pierre-Yves FICHET

Absents : Thibaut FOUGERAS - Valérie TARDY - **Absente excusée :** Christiane CLAUDE

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Jacques GATEAUD

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07/09/2017, le conseil délibère.

Mme le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : Bail à long terme - En Mialou

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. **Construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football :**
 - **Contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet Robin - Avenant n° 04**
2. **Réfection du Monument aux Morts : demande de subvention auprès de l'ONACVG**
3. **Finances :**
 - A. **Décisions modificatives : Budget Gîte de Domange / Budget Communal**
 - B. **Participation communale au Noël des enfants**
 - C. **Secours populaire : demande de soutien financier**
4. **Devis.**
5. **Informations diverses.**

1^{er} POINT : BAIL A LONG TERME - En Mialou

Mme le Maire rappelle qu'en séance du conseil municipal du 20 janvier 2017, il a été évoqué la conclusion d'un bail à long terme avec M. Adrien GRANDJEAN. A la suite, un courrier précisant les modalités du bail avait été adressé à M. GRANDJEAN avant d'acter la délibération correspondante. Seulement, n'ayant pas eu son accord officiel, la délibération n'a pas pu être validée. Tout dernièrement, M. GRANDJEAN s'est manifesté en approuvant les termes du bail.

Exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de louer à bail de longue durée (25 années consécutives) à :

EARL DU CLOS DE FOURCHIS, M. GRANDJEAN Adrien domicilié à Aine - 71260 AZE :

o Parcelle B n° 734 d'une superficie de 2 ha 12 ares dont 1 ha 50 ares en Chardonnay et 62 ares en Pinot située En Mialou.

- **FIXE** les modalités du bail comme suit :

o La location prendra effet au 11 novembre 2017,

o Les frais de bail seront à la charge du preneur,

o Les frais de plantation et de préparation du terrain resteront à la charge du preneur,

o **Concernant les fermages :**

La plantation a été réalisée au printemps 2017.

⇒ Jusqu'à la 5^{ème} récolte incluse, le loyer annuel sera calculé sur la base de 100 € l'hectare.

⇒ A compter de la 6^{ème} récolte, le loyer sera calculé sur la base annuelle de

▪ 10 hectolitres/hectare de Macon Blanc Village pour la surface d'1 ha 50

▪ 10 hectolitres/hectare de Bourgogne Rouge pour la surface de 62 ares.

Ce premier fermage ne sera exigible qu'un an après la 6^{ème} récolte.

- **AUTORISE** le Maire à signer le bail à venir qui sera rédigé par l'étude de Maître CHATELOT-FAVRE TAYLAZ à Lugny - 71260.

2^{ème} POINT : AVENANT N° 04 - CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football

VU le marché initial conclu avec le cabinet adjudicataire en application de la délibération n° 2012/21 du conseil municipal du 10 avril 2012 relative à l'approbation du choix d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la construction d'ateliers municipaux et aménagement d'une boulangerie/supérette,

Considérant le présent avenant n° 04 qui a pour objet de réajuster le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre par rapport au montant définitif des travaux de la construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football (la partie surface commerciale « boulangerie » étant réceptionnée). **Le montant des travaux du projet initialement arrêté en phase « APD » à la somme de 681 260 € HT (suivant avenant n° 03) s'élève à 727 728.87 € HT selon les marchés des entreprises retenues.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé dans le cadre de la mission relative à l'opération susmentionnée pour le cabinet ROBIN ARCHITECTES ASSOCIES SARL :

Marché initial du 30/06/2012 : **62 595 € HT**

Avenant n° 1 - montant : 3 030 € HT / Avenant n° 2 - montant : 15 525 € HT / Avenant n° 3 - montant : 29 813.40 € HT / Avenant n° 4 - montant : 4 182.20 € HT = **nouveau montant du marché : 115 145.60 € HT**

3^{ème} POINT : RÉFECTION DU MONUMENT AUX MORTS

Demande de subvention auprès de l'O.N.A.C.V.G.

Dans le cadre de la rénovation du Monument aux Morts,

Madame le Maire rappelle qu'en séance du conseil municipal du 25 août 2017, il a été acté une délibération pour solliciter une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (O.N.A.C.V.G.) d'un montant de 1 200 €. Or, il s'avère que l'O.N.A.C.V.G. ne peut apporter son soutien financier qu'à hauteur de 20 % du montant de la dépense HT.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE de solliciter une aide financière auprès de l'O.N.A.C.V.G. d'un montant de 20 % de la dépense HT,

4^{ème} POINT : FINANCES

1. Décision modificative - Budget Gîte de Domange - Révision de crédits

Suite au dégât des eaux dans le gîte de Domange dû à de fortes pluies, Mme le Maire expose qu'il y a un besoin urgent de remplacer une fenêtre de toit. Afin de pouvoir régler la facture correspondante d'un montant de 600 € HT, il convient de procéder à un virement du budget communal 2017 sur le budget annexe Gîte de Domange 2017 et de procéder à des écritures comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme le Maire à procéder aux opérations comptables suivantes :

- Emission d'un mandat au compte 657363 pour 600 € (budget communal)
- Emission d'un titre au compte 74748 pour 600 € (budget gîte de Domange)
- Effectuer une révision de crédits (budget gîte de Domange) comme suit :

| | Total budgété avant DM | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Total budget après DM |
|---------------------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Total général des dépenses INV | 18 872 € | 0 € | + 600 € Cpte 2135/21 | 19 472 € |
| Total général des recettes INV | 18 872 € | 0 € | + 600 € Cpte 021/21 | 19 472 € |
| Total général des dépenses FONC | 21 850 € | 0 € | + 600 € Cpte 023/23 | 22 450 € |
| Total général des recettes FONC | 21 850 € | 0 € | + 600 € Cpte 74748 | 22 450 € |

2. Décision modificative - Budget Communal - Régularisation de l'actif

Sur demande de Mme la Trésorière de la Roche Vineuse,

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation de l'actif de la commune d'Igé afin d'intégrer les opérations d'ordre patrimoniales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE Mme le Maire à procéder aux opérations comptables suivantes :

| | | |
|--------------------------------------|---|---------------|
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | C/2031 - Chap 041 - Frais d'études | + 49 618.29 € |
| | C/2313 - Chap 041 - Immos en cours construction | + 11 582.53 € |
| | Augmentation de crédits | + 61 200.82 € |

| | | |
|--------------------------------------|--|---------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | C/238 - Chap. 041 - Avance/Cde immos corporelles | + 49 618.29 € |
| | C/2315 - Chap 041 - Installation outil et mat. tech. | + 11 582.53 € |
| | Augmentation de crédits | + 61 200.82 € |

3. Participation communale au Noël des enfants

Elle rappelle que le CCAS a été dissous au 1^{er} janvier 2017 et que désormais, c'est le budget communal qui peut prendre en charge ce type des dépenses. A la rentrée de septembre 2017, l'effectif scolaire s'élève à 97 enfants soit une participation potentielle de 1 455 €.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, DONNE SON ACCORD pour une participation de 15 € par enfant scolarisé soit pour cette année la somme de 1 455 € **arrondie à 1 500 €**,

4. Secours populaire - Demande de soutien financier

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu en date du 11 septembre 2017 du SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS concernant une demande d'aide financière suite aux conséquences meurtrières de la série d'ouragans qui a touché la région des Caraïbes. Mme le Maire demande l'avis des membres sur cette demande. Après débat, l'assemblée décide de ne pas apporter d'aide financière mais préconise la mise en place de boîtes de collecte à l'agence postale communale et à la mairie.

Une information sur le site internet de la mairie et dans le prochain Igé Infos sera également prévue.

5^{ème} POINT : DEVIS

- Mise à niveau de 7 regards d'assainissement (suite à réfection RD 85) - Devis ETS pour 3 642 € TTC - Accord à l'unanimité.
- Mise en conformité du réseau d'eau pluviale Rue du Moulin d'en Haut / Raccordement au réseau d'eau pluviale des ateliers/vestiaires - Devis ETS pour 7 453.98 € TTC. Un 2^{ème} devis sera demandé pour mise en concurrence.
- Acquisition d'une cellule de refroidissement pour le restaurant scolaire. Deux devis ont été reçus. Avant validation, M. LYOT se propose de rencontrer le cuisinier pour évaluer les besoins nécessaires à l'achat de cet équipement.
- Acquisition d'un baudrier porte-drapeau en cuir noir - Devis Macon Gravures pour 120 € TTC - Accord à l'unanimité.
- Mise en place de 2 panneaux d'information et d'une vitrine - Devis TIN COMMUNICATION pour 16 911.60 € TTC - En attente - à voir sur budget 2018.

6^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Informations de M. FICHET :
 - Le syndicat de cylindrage rencontre des difficultés (démission d'un agent). Les travaux programmés sur la commune ont donc pris du retard.
 - Un devis a été demandé à l'entreprise GRESSARD pour l'aménagement de la plate-forme du remblai En Créaut.
- ⇒ Construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football : début des fondations.
Les réunions de chantier sont programmées tous les mercredis à 10 h 30, sur le site.
- ⇒ Point sur les sinistres :
 - A nouveau, il a été constaté un dégât des eaux au niveau du plafond de la salle dédiée aux activités périscolaire (à côté de la salle des associations) dû à la chambre froide installée au-dessus dans la partie boulangerie. Les assurances (commune/M. et Mme MEUNIER) en ont été informées.
 - Remboursement de la SMACL (assurance commune) suite au vol dans le hangar des ateliers :
 - 4 950 € pour le véhicule PARTNER + 13 242.28 € pour le matériel technique (outillage, équipement divers...)
 - Remboursement de la SMACL suite à l'effraction de la salle polyvalente :
 - 4 384.77 € pour le remplacement de 3 portes métalliques
 - Remboursement de la SMACL sur le plafond de l'église St Germain (infiltration des eaux de pluie) :
 - 4 280 € pour la réfection du plafond
- ⇒ Rencontre avec M. FAROCHE, directeur de la carrière, suite à l'abattage de 66 m³ de douglas. L'estimation de l'ONF s'élève à 60 € le m³ (valeur du bois sur pied). Le directeur s'engage à indemniser la commune. A préciser par l'ONF : la possibilité d'acquérir ce bois par un non forestier.
- ⇒ Rénovation thermique et énergétique à la salle polyvalente : réunion avec l'Agence Technique Départementale le mardi 26 septembre 2017 à 8 h 30.
⇒⇒⇒ **Mme le Maire souhaite qu'une commission AD'HOC soit mise en place pour le suivi, l'entretien de ce bâtiment. Se proposent = Messieurs GATEAUD - TRAHAND - LYOT et Mme COURDIOUX.**
- ⇒ Mme le Maire donne lecture de la correspondance de Mme Marion GUY, Présidente du Foyer Rural.
- ⇒ Lecture de la carte de remerciements de la famille de M. Georges BEHR, suite à son décès.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21H34.

Rappel : les prochains conseils municipaux auront lieu les 20/10 - 16/11 - 15/12 2017 à 20 h 00.